

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1948

Artikel: Le Valais a plus d'un atout
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Valais a plus d'un atout

André Gavillet • 19 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20115>

Il n'y a pas que le tourisme. Il faut savoir aussi vendre son eau

Le décompte des bulletins de vote dans le Valais ne laissait aucun doute. Ce n'était pas, majoritaire, un refus, mais, viscéral, un rejet. Ce canton n'acceptait pas ce qu'il considérait comme une mise sous tutelle. L'initiative de Franz Weber était ressentie comme une atteinte à sa compétence souveraine première.

Voir dans l'acceptation de l'initiative un triomphe de la centralisation, c'est mal interpréter nos institutions. On peut faire remarquer que la double majorité, y compris celle des cantons, est requise – et qu'en l'occurrence elle fut obtenue. Et surtout, une initiative populaire est en elle-même un pouvoir sans limite, sous réserve du droit international et du respect des droits de l'homme. Parler de centralisation, c'est ouvrir un faux débat. La démocratie directe est en soi un plein pouvoir donné au peuple.

Le résultat étant clair, il ne reste qu'à appliquer le droit. L'initiative, sommaire dans sa rédaction, exige une loi qui en précise l'interprétation: la disposition transitoire² y fait clairement référence. Les opposants à l'initiative pourraient être tentés par un combat

d'arrière-garde. Car les questions sont multiples. Qu'est-ce qu'une résidence secondaire? Sur quelle base se fait le recensement? Dans quelle catégorie placer la propriété par étage? Difficile de régler ces problèmes dans une loi qui soit adoptée par les deux Chambres dans le délai de *deux ans* imposé par l'initiative. Un référendum serait de surcroît possible, et l'on imagine sans peine le nombre de recours au Tribunal fédéral.

Pour franchir ces obstacles, le Conseil fédéral, d'entente avec les cantons alpins et en associant les initiants, devrait mettre en place une commission³ chargée d'interpréter l'initiative, dans une période transitoire, jusqu'à ce que les lois spécifiques puissent intégrer ces données nouvelles, expérience faite.

Les cantons alpins, et en premier lieu le Valais, devraient collaborer à ce travail. Ils sont partie à une loyale solidarité confédérale. Le Valais, par exemple, bénéficie très largement de la péréquation financière fédérale. Est incontestée sa responsabilité dans le laisser-faire du développement de la plupart des stations touristiques, là où les télécabines font la loi.

Or, les résidences secondaires ne sont qu'un

aspect de la mutation des cantons alpins. Le problème de l'énergie, la mise hors circuit du nucléaire, valorisent leurs ressources naturelles. Le Valais (pour ce débat, on se limitera à ce canton) n'a pas de pétrole, mais de l'eau que le soleil a gratuitement pompé jusqu'au niveau utile pour la transformer en énergie. Et, contrairement à ce qu'on affirme, l'énergie électrique peut être stockée. Les barrages rendent possible ce stockage qui permet de ne vendre que de l'énergie chère, au tarif des heures de pointe de la consommation. La recherche accrue d'énergies renouvelables, intensifiée par la mise hors service du nucléaire, valorise les ressources naturelles.

A partir de ces données simples, on transpose un peu facilement les propriétaires de l'eau turbinable en émirs des glaciers et les chamois en chameaux. Mais le Valais n'est pas encore le Qatar. Certes, les communes sont propriétaires du droit d'exploiter l'eau. Mais elles n'ont pas toutes accès à la fonte des glaces, les deux tiers seulement. Il serait bon en conséquence que, sous l'égide du canton, tous les Valaisans bénéficient du droit concédé. D'autre part, si les communes concessionnent, elles ne peuvent guère prétendre exploiter elles-

mêmes, elles ne possèdent pas les centrales, ni les lignes de transport.

L'Etat, de son côté, est propriétaire à 100% de l'exploitation de l'eau du Rhône. Mais il est passé le temps où l'on imaginait que seraient construits onze barrages sur son cours jusqu'au Bouveret. L'Etat toutefois s'est mis en situation d'agir en créant en 2004 une société anonyme, les «*Forces motrices valaisannes*». Enfin, les CFF, très tôt, ont su construire le barrage de Barberine devenu, agrandi, le barrage d'Emosson, fournissant du courant aux normes CFF.

Pour que le tableau soit complet, précisons que les concessions actuelles sont valables pour de longues durées: Mauvoisin, 2041; Grande Dixence, 2045. L'Etat est toutefois pressé. En juillet

2011, un groupe d'experts présidé par le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a déposé un rapport à l'intention du Conseil d'Etat, c'est-à-dire à celle de Jean-Michel Cina qui dirige le DEET (département économie, énergie, territoires). Les trois modèles proposés vont de la concession avec redevance à la cantonalisation. Décision au plus tard en 2013.

Le Valais aura-t-il la force d'affronter les grandes sociétés d'électricité?

Il serait légitime qu'il tire un bénéfice du droit d'eau. Il pourrait, avec les communes, créer un fonds souverain dont les recettes seraient garanties. Il aurait pour mission de développer, de soutenir tout projet «*créatif*» d'intérêt public.

Mais les grandes sociétés d'électricité, presque toutes liées aux pouvoirs publics cantonaux et communaux, interdépendantes, unies dans des *holdings* variées, sont un redoutable pouvoir. Le Valais aura besoin d'alliés pour que soit acceptée au profit du canton fournisseur une redevance qui, en fin de compte, sera payée par les consommateurs des grands centres urbains.

Des résidences secondaires aux kilowatts/heure, le Valais va conduire des négociations essentielles. Elles mettront à l'épreuve les intérêts cantonaux, défendus âprement. Mais c'est aussi l'esprit confédéral qui permettra de trouver solutions et compromis. Il y a un temps pour les coups de gueule et un temps pour la diplomatie.

Vaud bientôt millionnaire

Albert Tille • 19 mars 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20105>

La démographie c'est aussi de la politique

Les Vaudois sont lents, mais la population de leur canton croît rapidement! Pour la seule année 2011, elle a augmenté de 1,9 % ou de 13'500 habitants⁴. C'est supérieur aux prévisions démographiques⁵ formulées l'an passé par le service de statistique vaudois. Dans son

scénario le plus élevé, le SCRIS estimait la population cantonale à 987'000 habitants en 2040. Vaud pourrait donc être millionnaire dans 28 ans.

L'accroissement démographique s'accélère, essentiellement à cause de l'immigration, cinq fois plus importante que la hausse naturelle, c'est-à-dire la différence entre les

naissances et les décès. En croissance continue⁶, le canton a connu une évolution spectaculaire depuis une décennie: 100'000 habitants de plus de 2001 à 2011.

Le SCRIS explique évidemment la croissance démographique par la dynamique économique, l'ouverture des frontières avec l'Union européenne mais aussi par l'attrait de